



Communiqué de presse

Suisse Eole – Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse

La Sagne, le 17 mars 2008

Le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle ordonnance sur l'énergie

Energie éolienne: la Suisse laisse passer une chance!

Suisse Eole, l'association suisse pour la promotion de l'énergie éolienne, regrette la décision du Conseil fédéral de ne pas garantir de tarif d'injection rentable au courant vert d'origine éolienne. C'est un coup d'arrêt au développement harmonieux, en Suisse, d'une technologie éprouvée qui a convaincu les producteurs d'électricité du monde entier.

Le principe de la rétribution au prix coûtant de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, adopté il y a un an par le Parlement, est une condition importante de la sécurité et de la durabilité de notre approvisionnement en énergie. Cette orientation salutaire de la politique énergétique suisse se fonde sur un large consensus, fruit de la convergence d'intérêts des plus divers. Le législateur entendait ainsi, avec sagesse, donner de pleines chances de succès aux énergies renouvelables, donc à une production respectueuse de l'environnement et du climat et à un secteur reposant en grande partie sur des PME suisses, afin de réduire notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et notre vulnérabilité face à la situation internationale.

Dans ce contexte, la décision du Conseil fédéral est incompréhensible: en diminuant de plus de cinq centimes par kilowattheure le tarif d'injection prévu par le projet d'ordonnance mis en consultation, il prive l'énergie éolienne d'un coup de pouce nécessaire à son décollage économique. La rétribution, calculée de manière à couvrir les coûts de la production et donc à assurer la rentabilité de celle-ci, s'en trouve réduite d'environ 20%. Quand bien même la technologie éolienne permet aujourd'hui de produire à des conditions proches des prix du marché, les nouveaux producteurs ont besoin d'une aide au lancement, surtout en Suisse. La réglementation prévue par l'ordonnance pour la rétribution de l'énergie éolienne est déjà des plus sommaires, comparé aux autres formes d'énergie. A moyen terme, l'éolien peut pourtant apporter une contribution non négligeable à notre approvisionnement en électricité indigène.

Les tarifs d'injection fixés par la nouvelle ordonnance sur l'énergie ne couvrent plus les coûts de production de l'énergie éolienne, si l'on se réfère à des études consacrées à des projets sérieux et à l'évolution récente des prix des installations. Les nouvelles conditions sont même moins favorables que celles de l'ancien système (15ct./kWh), qui permettaient au moins de prendre en compte la plus-value écologique. Il est désormais probable que seuls quelques rares projets seront encore réalisés, sur des sites garantissant des conditions de vent absolument optimales. En revanche, le nouveau régime met en danger la poursuite d'un grand nombre de projets intéressants. Beaucoup de sites recensés par le Concept suisse pour l'énergie éolienne, où la vitesse moyenne du vent est pourtant supérieure à cinq mètres par seconde, sont concernés par cette réorientation. Si ces projets devaient être abandonnés, la Suisse laisserait passer une chance d'exploiter un potentiel représentant des centaines de gigawattheures d'électricité produites sans émission de CO₂: une attitude tout à fait irresponsable dans le contexte actuel.

Communication Suisse Eole

Renseignements:

Martin Kernen, Centre d'information Suisse Eole, 032 933 88 66 / 079 641 12 87

Informations générales sur l'énergie éolienne en Suisse: <http://www.suisse-eole.ch/>